



Conseil Communautaire du 14/06/2023

TUDELLE

Procès-Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Daniel DARROUX, Mauricette CAZES, Philippe DUCES, Jean-Claude THEULE, Véronique THIEUX-LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Françoise CANEZIN, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gisèle FAUCHE, Anthony CHAULET, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN.

Absents(es) ou excusés(es) :

Jean-Pierre DOAT (P. : P. DUCES), Hubert RAFFIN, Gérard MIMALE (Suppléante), Michel SAINT-ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Jean-François DAUGE, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN (Suppléant), William VILLENEUVE, Véronique BRANA (P. : R. CAMAZZOLA), Lara KLUCZYNSKI (P. : B. NETO), Alex CAUQUIL, Chantal GOULU-MARTINAT (P. : C. CUEILLENS), Christine BRAZZALOTTO, Jean-Claude BOURGUIGNON (P. : B. NARRAN), Jean-Jacques OSPITAL (P. : B. LASPORTES), Corinne LAPLANNE-SOTUM, Pierre ANTONELLO.

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin, Mme la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint avec 35 votants dont 6 procurations, elle excuse les conseillers communautaires empêchés et énumère les différents pouvoirs.

Elle donne ensuite la parole à M. Pérès, maire de Tudelle, pour quelques mots de bienvenue dans sa commune.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente propose qu'en tant que Maire de la commune d'accueil, M. Daniel PERES soit le secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29/03/2023 à Saint Arailles

Le PV proposé par Mme la Présidente est adopté à l'unanimité.

A l'issue de ce premier rapport, Mme la Présidente souhaite donner la parole à Mme Fleur LHERITIER qui a rejoint, en avril 2023, la Communauté de communes pour y exercer la fonction de Chargée de Coopération Territoriale. Elle présente son parcours professionnel au conseil communautaire et sa mission qui vient en appui des projets qui seront défendus dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et qui s'oriente aujourd'hui vers un projet éducatif de territoire, la mise en place du portage de repas, l'organisation d'un forum pour l'emploi notamment.

3. Information des décisions de Mme la Présidente

Il s'agit de la communication des décisions de Mme la Présidente prises dans le cadre de l'attribution de ses compétences modifiée le 29 mars et ce depuis le dernier conseil communautaire, et qui sont les suivantes :

- 01/06/2023 : Devis Cars Crochet Serge SI pour les sorties du Centre de Loisirs juillet et Août 2023 pour un total de : 1 250 €
- 24/05/2023 : Achat de produits d'hygiène auprès de Pyrénét pour un montant de 267,26 € TTC
- 22/05/2023 : Devis Cars Crochet Serge SI pour une sortie à Auch le 7 juin pour un montant de 200 €
- 09/05/2023 : Prêt contracté auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne d'un montant de 615 000 €, sur 25 ans au taux annuel fixe de 4,07 % (frais de dossier de 400 €)
- 27/04/2023 : Acceptation de la proposition financière de Bureau Concept pour la location d'un copieur XEROX C 405 MFP – 40 €/mois – maintenance 5 €/mois – page NB à 0,007 €ht, page couleurs à 0,07 €ht
- 25/04/2023 : Devis ABELIUM COLLECTIVITES – Logiciel de gestion famille-Enfance-Jeunesse pour un montant de 27 566 € TTC
- 20/04/2023 : Devis du SIAEP de Vic-Fezensac pour la pose et le raccordement d'un compteur d'eau sur le site de Cauderon pour un montant de 2 106 €TTC
- 14/04/2023 : Devis LBM Sécurité Services pour un montant de 3 746,40 € TTC (Sécurité de la base de loisirs de Lupiac pour Tempo Latino)
- 05/04/2023 : Activité au Parc Accrobranche du Lac d'Aignan pour un montant de 280 €TTC
- 31/03/2023 : Accord sur le contrat de maintenance des installations de génie climatique à la Maison de Santé par l'entreprise Justumus (Groupe Climater)
- 23/03/2023 : Séance de cinéma du 21/04/2023 à Cinéquanon pour 60 €

A l'issue de cette diffusion, Mme la Présidente fait un point sur la situation de la ZAC de Carget, indiquant que le marché a été lancé et qu'au regard de l'ouverture des plis, il est probable que la COLAS soit attributaire.

Elle explique que l'Office de Tourisme a déménagé à l'ancienne Trésorerie de Vic-Fezensac et qu'à la place, il est prévu d'y installer France Services dès le mois de septembre.

L'achat du logiciel Jeunesse permettra une simplification administrative, ainsi nous irons vers davantage de cohérence puisque il sera en lien avec celui de l'Education Nationale. Cette nouvelle gestion permettra également une plus grande égalité de traitement des dossiers, il faut savoir qu'aujourd'hui, c'est la course au premier arrivé pour les inscriptions au centre de loisirs par exemple.

Pour ce qui est de la sécurité de la base de loisirs de Lupiac pendant le Festival de Tempo Latino, Mme Thieux Louit rappelle la nécessité de ce dispositif de renforcement de la sécurité de ce site très prisé à cette période.

4. FINANCES : Attributions de compensation – Année 2023

Madame la Présidente indique que pour l'année 2023, le montant de l'attribution de compensation s'élève à la somme de 924 274,55€ selon la répartition indiquée dans la délibération proposée qui est validée à l'unanimité.

5. FINANCES : Admissions en non-valeur

Il s'agit de créances irrécouvrables qui correspondent aux titres émis par la Communauté de communes et dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge de celui-ci. Mme la Présidente précise toutefois que le classement en non-valeur prononcé par l'assemblée délibérante ne met pas d'obstacle à l'exercice des poursuites, les textes prévoyant que les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action de recouvrement demeure possible.

En date du 12/05/2023, le Comptable Public a transmis la liste de pièces comptables pour un montant total de 2 665,44 €. Ce montant a été inscrit au budget primitif 2023, article 6541. La délibération qui autorise la Présidente à effectuer les écritures comptables permettant l'admission en non-valeur est approuvée à l'unanimité.

6. FINANCES : Approbation du passage à la nomenclature M57 développée au 1^{er} janvier 2024

Mme la Présidente indique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les structures de coopération intercommunale et les communes. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac son budget principal et ses deux budgets annexes, ZAC de Carget et Transport à la Demande.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024 et nécessite de prendre la délibération suivante.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait et en information préalable, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la délibération validant ce changement de nomenclature budgétaire.

7. FINANCES : Convention pluriannuelle d'Objectifs avec la mairie de Vic-Fezensac et l'association Vic-Accueil

Mme la Présidente souligne que cette convention se signait habituellement entre la Mairie de Vic-Fezensac et l'association Vic Accueil. Mais avec l'arrivée de Mme Fleur LHERITIER au poste de CTG qui sera en charge de l'animation de cette convention, il est opportun que la convention intègre la communauté de communes « D'Artagnan en Fezensac » en tant que partenaire à part entière pour une participation de 5 000 €.

Ainsi l'association Vic-Accueil a présenté un nouveau projet pour le centre social qui a pour objectif de mettre en œuvre les missions suivantes :

- L'animation de la vie sociale sur la Commune
- La gestion du service Animations Collectives aux familles
- La gestion d'un lieu d'Accueil Enfants Parents
- La gestion de l'épicerie solidaire
- La gestion du vestiaire solidaire

Pour ce faire, l'association propose une convention pluriannuelle d'une durée de 3 ans soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

En plus de la contribution financière évaluée à 5 000 €/an sur 3 ans, la Communauté de communes, en cohérence avec la démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) et en concertation avec la Commune de Vic-Fezensac, crée une instance partenariale associant élus et administrateurs assistés des techniciens permettant de présenter les projets et les bilans annuels selon le calendrier défini. Vic Accueil s'engage à participer à cette instance qui peut être réunie en formation plénière ou restreinte aux techniciens.

Cet espace pourra au-delà des projets annuels être réuni sur un ou plusieurs thèmes de travail collaboratif annuel défini en coopération, tels que : la communication en direction des familles, la mutualisation des compétences et des moyens autour des projets communs, la coopération autour des emplois permanents et saisonniers, la gestion coopérative de matériels...

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette convention et autorise Mme Brossard à signer les documents correspondants.

8. RESSOURCES HUMAINES : Démarche d'évaluation des risques professionnels avec un accompagnement technique et méthodologique du Centre de Gestion du Gers

Mme la Présidente rappelle que la prévention des risques professionnels entre désormais dans les obligations légales des employeurs du secteur public.

A ce titre, le Centre de Gestion du Gers propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Au regard des prises de compétences et de l'augmentation conséquente du nombre d'agents, il est important d'inscrire « D'Artagnan en Fezensac » dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels. Il s'agira alors d'établir un Document Unique et elle précise que Mme Nathalie Rata en aura la charge, en tant qu'assistante de prévention.

Elle propose que la collectivité organise une réunion d'information pour l'ensemble des communes ; l'absence de document unique peut mettre en difficulté n'importe quelle collectivité en cas de problème.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. AFFAIRES GENERALES : Désignation du représentant TRIGONE et de son suppléant, portant modification de la délibération DE_2020_030

« D'Artagnan en Fezensac » est représentée par un titulaire et un suppléant au sein du Comité syndical de Trigone.

Il s'agit de remplacer M. Bourguignon qui souhaite être remplacé dans cette instance pour convenance personnelle.

Aussi, M. Chaulet qui était suppléant devient titulaire et Mme la Présidente propose d'être suppléante.

M. Chaulet intervient à la suite de la présentation de cette délibération et indique avoir participé à plusieurs discussions avec Trigone sur le problème de l'assainissement non collectif. Il regrette que le coût de la vérification des installations pour le territoire soit fixé à 25 €/an pendant 10 ans, soit 250 € au final quand le tarif ailleurs est de l'ordre de 150 €. Il précise également que 26 % des installations d'assainissement non collectif ne sont pas vérifiées.

Les nominations proposées sont approuvées à l'unanimité.

10. AFFAIRES GENERALES : Désignation des délégués au SICTOM de CONDOM, portant modification de la délibération DE_2020_033

A la demande des communes de Bezolles et de Tudelle, il convient de modifier les représentants de la communauté de communes au SICTOM de Condom. Madame la Présidente propose de renommer les représentants de ces communes et de modifier la délibération de 2020_033 dans les termes suivants :

- Bezolles : M. Denis Billières, en titulaire
- Tudelle : M. Daniel Labordère, en titulaire

La délibération est validée à l'unanimité.

11. AFFAIRES GENERALES : Création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Mme la Présidente rappelle que la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité est une obligation pour les EPCI de 5000 habitants et plus.

Elle doit notamment dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; elle tient également à jour la liste des ERP sous ADAP et des ERP sous attestation d'accessibilité.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La commission est constituée selon les modalités prévues dans la délibération proposée qui est adoptée à l'unanimité.

12. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Modification des statuts - Transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'Urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Faisant suite à la discussion lors des questions diverses du conseil communautaire du 29/03 à Saint Arailles au cours duquel les élus se sont majoritairement prononcés en faveur d'une prise de décision rapide pour le transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes, Mme la Présidente propose une délibération qui doit acter dans un premier temps la modification des statuts dans ce sens. Les conseils municipaux seront amenés à

délibérer pour que cette compétence soit inscrite dans les statuts de « D'Artagnan en Fezensac » ou pas (qui ne dit mot, consent).

Dans un contexte règlementaire plus contraint, l'intérêt est tout d'abord de travailler ensemble sur un projet de territoire partagé.

M. Theulé interroge Mme la Présidente sur l'application actuelle du document d'urbanisme.

Elle lui répond en affirmant qu'actuellement aucun document d'urbanisme n'est conforme et que tout ce qui ne respectera pas le SCOT ou la règle future ne sera plus accepté. Pendant le travail d'élaboration d'un PLUI, c'est ce qui est « supra » qui sera appliqué en maintenant le caractère exécutoire des documents d'urbanisme actuels sous réserve de la consommation. Elle souligne toutefois que les choix locaux en matière de règles d'urbanisme seront très limités. L'avantage du PLUI est simplement de permettre d'articuler ensemble et d'optimiser les différentes règles. M. Lasportes attire l'attention de l'assemblée sur l'importance de la protection des espaces. Mme la Présidente insiste alors sur cet enjeu environnemental qui touche les 13 communes de la communauté de communes intégrées au PNR de l'Astarac. M. Andrieu soulève la question du nouveau calcul des espaces consommés car il y a une réelle différence entre la surface occupée ou construite et l'ensemble de la parcelle. Pour conclure cette discussion, Mme la Présidente précise que la réponse des communes est attendue avant le 14/09/2023 (délai de 3 mois). La délibération proposée est alors approuvée à l'unanimité.

13. POLITIQUES CONTRACTUELLES : Approbation et signature du Contrat Territorial OCCITANIE (CTO)

Mme la Présidente explique que le Contrat Territorial d'Occitanie est l'outil qui organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée, selon les modalités prévues à la délibération proposée.

Les signataires du contrat sont : le PETR du Pays d'Armagnac, les EPCI, le Département du Gers et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Mme la Présidente à signer les documents relatifs au CTO.

14. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : travaux d'Éclairage Public – Création de l'éclairage public sur la ZAC de Carget et convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers

Dans le cadre de la reprise de l'aménagement de la zone de Carget, la Communauté de Communes, Mme la Présidente propose de confier la réalisation des travaux de création de l'éclairage public au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS selon la cadre de la convention rédigée après étude détaillée et échange de vues.

Le montant des travaux cités s'élève à 50 499.53 € T.T.C.

Le conseil communautaire valide ce choix et autorise à l'unanimité Mme la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents.

15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation et signature du Document d'Orientations et d'Objectifs avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Gers

Les co-signataires de ce document sont la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et «D'Artagnan en Fezensac».

La finalité de cet engagement des deux partenaires est de formaliser leur engagement commun et présenter les domaines de coopération ainsi que les modalités de pilotage de la dynamique qu'ils conduisent ensemble.

Mme la Présidente affirme que la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac souhaite rendre visible et amplifier son action en faveur de l'économie sur son territoire en direction des porteurs de projet, des entreprises artisanales pour favoriser leur installation et leur développement notamment par la commercialisation de la Zone d'Activité du Carget. Elle souligne également le renouvellement du bureau de l'Association des commerçants qui souhaite poursuivre son activité.

16. AFFAIRES CULTURELLES : Approbation de la charte d'adhésion et de gestion MangasGers

Mme la Présidente rappelle le contexte de mise en place de cette charte que le Département du Gers, via sa Médiathèque Départementale, a initié sur le territoire du département, la mise en place de l'opération « MangasGers » visant à permettre et à développer la culture « Mangas ».

Cette opération vise à mettre en place une collection constituée et partagée à l'échelle départementale qui circule via la Médiathèque départementale dans tous les établissements partenaires dont la Médiathèque de la Communauté de communes qui confirme la forte popularité des « Mangas » auprès du public adhérent.

La charte proposée à l'approbation du conseil communautaire permet notamment de fixer le cadre et les conditions de prêt de séries de mangas entre les différentes structures adhérentes. Elle est validée à l'unanimité.

17. QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Mme Cueillens, Vice-Présidente en charge des affaires sociales

Mme Cueillens informe le conseil communautaire d'avoir été à l'origine de la tenue d'une réunion entre techniciens du secteur social du territoire. Cette rencontre positive a permis de faire le point sur les prérogatives des uns et des autres dans le service que chacun peut apporter aux usagers, que ce soit dans des situations d'urgence ou dans le suivi des différents dossiers. Elle se réjouit de constater un bon maillage social du territoire. Elle présente ensuite le projet de parcours prévention à l'attention des personnes de plus de 60 ans, habitant hors de Vic-Fezensac. Ce document, sous forme d'enquête très succincte, sera diffusé dans les communes du territoire pour un retour fin juin/début juillet.

- Transport à la Demande

Mme la Présidente indique qu'il va falloir signer une nouvelle convention avec la Région sur le fonctionnement du TAD. Elle précise que la seule liaison avec Auch restera la ligne de bus existante. La prise de rendez-vous se fera par l'intermédiaire d'une plateforme centralisée avec un accès téléphonique.

- Tarifs de Pentecôtavic

M. Andrieu demande une explication sur les tarifs pratiqués. Mme la Présidente lui répond en tant que Maire de Vic-Fezensac et précise que la tarification est décidée en fonction des charges de sécurité, des secours et de la salubrité, environ 400 000 € de budget. Pour rappel, la communauté de communes participe à hauteur de 13 000 € sur l'Événementiel et met à disposition le terrain de Cauderon à la Mairie de Vic-Fezensac. Mme la Présidente explique la gratuité de la fête pour les vicois au motif qu'ils paient des impôts à Vic-

Fezensac, commune organisatrice, et que ce sont les vicois qui en subissent les nuisances. Rien n'empêche les mairies d'avoir une réflexion pour leurs administrés si elles le veulent.

- [Intervention de M. DUCES sur le Fab Lab « Repair'Café »](#)

M. Ducès informe l'assemblée de la poursuite des actions du FabLab avec sa participation active à Natura'Vic, une publication dans le Carillon et un projet d'animation à Callian autour d'une imprimante 3D.

Sans autre question diverse, Mme la Présidente clôture la séance vers 22 H 30.